

AUDIOVALLEY

Société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne

Siège social: Boulevard International 55, bâtiment K
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 MAI 2019

Le conseil d'administration de la société AUDIOVALLEY (la "**Société**") a le plaisir de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 29 mai 2019 à 10 heures 30 à The Hotel Brussels situé à Boulevard de Waterloo 38, 1000 Bruxelles.

Ordre du jour et propositions de décisions:

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et de l'affectation du résultat**

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018 et la proposition du conseil d'administration de reporter la perte de 1.899.435,71 euros réalisée au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018. Les pertes reportées s'élevant ainsi à 4.869.867,72 euros.

- 3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018**

Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

- 4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018**

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l'article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mercredi 22 mai 2019.

- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale ordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société au plus tard le mercredi 22 mai 2019 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.
- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.
- Les participants sont invités à se présenter à The Hotel Brussels situé à Boulevard de Waterloo 38, 1000 Bruxelles le 29 mai 2019 entre 9 heures 45 et 10 heures 15 pour procéder aux formalités d'enregistrement.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le mercredi 22 mai 2019 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse sarah@audiovalley.com avant la même date, pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société, peuvent être demandées au siège social de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.audiovalley.com.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires, pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site Internet de la Société à l'adresse www.audiovalley.com à partir du lundi 13 mai 2019. A partir de cette date, les actionnaires peuvent, les jours non fériés et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, prendre connaissance, au siège social, des documents que la loi requiert de mettre à leur disposition. Ces documents seront également envoyés le 13 mai 2019 aux actionnaires nominatifs.

Pour le conseil d'administration,